



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal **Séance du 04/04/2022**

L'an 2022 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, PILLET Emmelyne, MM : ADRUBAL Valéry, LEDUC Eric, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud..

Excusés :

ATERIANUS Perrine donne pouvoir à DAVID Françoise.

AUDION Sandrine donne pouvoir à LEDUC Eric.

GERARD Séverine donne pouvoir à COUDRAIS Marie Laure.

BAUDU Jérôme donne pouvoir à LETORT Michel.

LEMEUNIER Xavier donne pouvoir à ADRUBAL Valéry.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 10

Date de la convocation : 31/03/2022

Date d'affichage : 14/04/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 06/04/2022

Secrétaire de séance : LEDUC Eric.

OBJET DE LA DELIBERATION :

SERVICE PERISCOLAIRE - GROUPEMENT COMMANDE - RESTAURATION MUNICIPALE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le groupement de commande des repas de la cantine entre les communes de Guipry-Messac, Lohéac et Saint Malo de Phily arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

De ce fait la commune de Guipry-Messac sollicite notre commune pour renouveler ce groupement entre les trois communes.

Après délibération, à la majorité, le Conseil Municipal ne souhaite pas renouveler ce groupement et décide de faire appel à concurrence seule pour la rentrée 2022-2023.

réf : 2022-04-001

A la majorité (pour : 1 contre : 14 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

RGPD - RENOUELEMENT CONVENTION MISSIONS CDG 35

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le CDG 35 propose de renouveler la convention à la mission de délégué à la protection des données mutualisé, en cours depuis le 28 mai 2018 qui a pris fin le 31 mars 2022.

Un montant forfaitaire de 423 € annuel est demandé pour les communes membres à VHBC.

Les missions d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD proposées par le CDG 35 sont assurées selon deux modalités différentes :

- des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des collectivités ayant souscrit au service, par la mise à disposition d'un service de DPD mutualisé,
- des missions ponctuelles réalisées au cas par cas, répondant à une demande particulière d'une collectivité et donnant lieu à l'établissement d'une proposition méthodologique et financière dédiée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler la convention jusqu'au 31 décembre 2026,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion au service du RGPD du CDG 35 (annexe 1),
- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et tous documents de ladite affaire.

réf : 2022-04-002

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2021 en dépenses et en recettes, compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier.

Mme le Maire quitte la salle du conseil et ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2021 comme suit :

CA 2021 COMMUNE

REALISATION DE L'EXERCICE	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>	607 636.48 €	833 238.11 €
<u>Section d'Investissement</u>	425 758.54 €	343 617.83 €
<u>Report de Fonctionnement 2020</u>		445 248.45 €
<u>Report d'Investissement 2020</u>		736 483.60 €
Total	1 033 395.02 €	2 358 587.99 €

RESTE A RÉALISER

<u>Section d'Investissement</u>	0.00 €	0.00 €
---------------------------------	---------------	---------------

Autorisation d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de 25%

RESULTAT CUMULÉ

<u>Section de Fonctionnement</u>	607 636.48 €	1 278 486.56 €
<u>Section d'Investissement</u>	425 758.54 €	1 080 101.43 €
Total	1 033 395.02 €	2 358 587.99 €

EXCÉDENT CUMULÉ

<u>Section de Fonctionnement</u>	670 850.08 €
<u>Section d'Investissement</u>	654 342.89 €

CA 2021 ASSAINISSEMENT

REALISATION DE L'EXERCICE	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	33 168.86 €	44 012.68 €
<u>Section d'Investissement</u>	22 826.00 €	116 213.20 €
<u>Report d'Exploitation 2020</u>		54 476.87 €
<u>Report d'Investissement 2020</u>		84 069.37 €
Total	55 994.86 €	298 772.12 €

RESTE A RÉALISER

<u>Section d'Investissement</u>	0.00 €	0.00 €
---------------------------------	---------------	---------------

Autorisation d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de 25%

RESULTAT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	33 168.86 €	98 489.55 €
<u>Section d'Investissement</u>	22 826.00 €	200 282.57 €
Total	55 994.86 €	298 772.12 €

EXCÉDENT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	65 320.69 €
<u>Section d'Investissement</u>	177 456.57 €

réf : 2022-04-003

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021,

2°statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets principal et d'assainissement, dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Et ont signé les membres présents.

réf : 2022-04-004

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

et APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal décide le résultat de fonctionnement comme suit :

COMMUNE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	225 601.63 €
Résultats antérieurs reportés	445 248.45 €
Résultat à affecter	670 850.08 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	654 342.89 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

Besoin de financement **0.00 €**

Affectation **670 850.08 €**

Affectation en réserves R1068 en investissement **400 000.00 €**
Report en fonctionnement R 002 **270 850.08 €**

ASSAINISSEMENT

Résultat d'exploitation

Résultat de l'exercice	10 843.82 €
Résultats antérieurs reportés	54 476.87 €
Résultat à affecter	65 320.69 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	177 456.57 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

Besoin de financement **0.00 €**

Affectation	65 320.69 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	40 000.00 €
Report en fonctionnement R 002	25 320.69 €

et **approuve les budgets primitifs**, principal et assainissement, pour l'année **2022**.

réf : 2022-04-005

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - TAUX D'IMPOSITION 2022

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. L'augmentation proposée est de 0.00 % et 0.50%

Pour mémoire les taux d'imposition de 2021 :

> Taxe Foncière Bâtie 35.70 %
> Taxe Foncière Non Bâtie 46.72 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend part au vote soit :

TFB 0.00% 5 pour, 0.50% 9 pour, 1 abstention
TFNB 0.00% 9 pour, 0.50% 5 pour, 1 abstention

A la majorité, les taux des taxes seront augmentés de 0.50% pour la TFB et de 0.00% pour la TFNB **en 2022**, soit :

> **Taxe Foncière Bâtie 35.88 %**
> **Taxe Foncière Non Bâtie 46.72 %**

réf : 2022-04-006

A la majorité (pour : 9 contre : 5 abstentions : 1)

OBJET DE LA DELIBERATION :

RH - REMUNERATION HEURES COMPLEMENTAIRES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal suite à la nomination de l'agent d'accueil en tant que stagiaire de la fonction publique à compter du 1er avril 2022 et que cet agent ne peut pas cumuler un contrat contractuel au service périscolaire, qui doit prendre fin le 6 juillet 2022, avec son poste de fonctionnaire.

Il est proposé de mettre fin à son contrat contractuel, de lui payer les heures faites au service périscolaire en heures complémentaires sur son poste d'agent accueil polyvalent et de faire la demande d'avis au CTP du CGD35 pour la modification de la durée hebdomadaire de 29h à 35h à compter du 1er septembre 2022 avec l'accord écrit de l'agent.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de la rémunération des heures complémentaires de l'agent à hauteur de 6.01h semaine jusqu'au 31 juillet 2022 (temps annualisé de sept 2021 à juillet 2022). Une délibération sera prise après l'avis du CTP pour la modification de son temps de travail.

réf : 2022-04-007

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2022
Mme le Maire
Marie-Claire BRAULT